



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/1999/L.7
9 juin 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dixième session
Bonn, 31 mai - 11 juin 1999
Point 3 de l'ordre du jour

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

Projet de conclusions du Président

ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité de la déclaration faite par le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et a accueilli avec satisfaction le *rapport spécial sur l'aviation et l'atmosphère globale*. Il s'est félicité aussi des renseignements communiqués au sujet des préparatifs du troisième rapport d'évaluation, des rapports spéciaux sur i) les questions méthodologiques et technologiques liées au transfert de technologies, ii) les scénarios d'émission de gaz à effet de serre et de précurseurs d'aérosols, et iii) l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ainsi que du rapport sur les bonnes pratiques en matière de gestion des inventaires.
2. Le SBSTA a prié le GIEC de poursuivre ses travaux et a dit attendre avec intérêt les rapports à venir. Il a pris note de la nécessité, pour le GIEC, d'obtenir suffisamment de ressources pour établir les rapports visés au paragraphe 1 ci-dessus, qui sont importants pour faire avancer les travaux dans le cadre de la Convention, et a prié les Parties d'apporter une contribution généreuse à cette fin.

ORGANISMES DES NATIONS UNIES

3. Notant que de nombreuses activités connexes étaient en cours dans d'autres organismes des Nations Unies, le SBSTA a exprimé la nécessité de grouper ces travaux dans le cadre du processus de la Convention et de s'aligner sur les décisions de la Conférence des Parties, en particulier la décision 7/CP.4. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction l'initiative du secrétariat de rapprocher quatre organismes des Nations Unies, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, et l'a encouragé à continuer, dans la limite des ressources disponibles, de les mettre à contribution pour la réalisation du projet conjoint de renforcement des capacités des pays en développement aux fins du mécanisme pour un développement propre, en tenant dûment compte des décisions et conclusions pertinentes de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, notamment les conclusions sur le point 12 de l'ordre du jour du SBSTA à sa session en cours (voir le paragraphe ..). Il a pris note de la décision de la Fondation pour les Nations Unies de financer partiellement ce projet par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et a encouragé le secrétariat à rechercher, auprès de sources bilatérales et autres, un complément de financement pour cet effort afin de soutenir les activités de renforcement des capacités dans le cadre du processus de la Convention, conformément aux décisions de la Conférence des Parties.

4. Le SBSTA a prié le secrétariat, pour autant que les ressources le permettraient, de continuer d'étudier, en collaboration avec ces organismes ainsi qu'avec d'autres organisations partenaires de l'ONU, dont le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, d'autres domaines dans lesquels leurs compétences et leurs ressources pourraient appuyer les différents programmes de travail relevant du processus de la Convention et de l'informer, à ses sessions ultérieures, des progrès accomplis.

SECRÉTARIATS D'AUTRES CONVENTIONS

5. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des rapports des représentants de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique concernant les liens techniques

qui existaient entre les changements climatiques et les conventions qu'ils représentaient.

6. Le SBSTA s'est félicité des efforts que faisait le secrétariat pour étudier les modalités possibles de coopération avec les secrétariats d'autres conventions, en particulier la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique, afin d'intensifier la coopération sur des questions présentant un intérêt commun, en gardant à l'esprit les décisions pertinentes de la Conférence des Parties. Il a encouragé le secrétariat à poursuivre ses consultations avec les secrétariats correspondants et à l'informer de l'issue de ces consultations lors des sessions ultérieures des organes subsidiaires.

7. Le SBSTA a noté que le secrétariat étudierait les moyens dont il disposerait pour mener à bien les activités demandées dans les présentes conclusions, compte tenu du budget-programme pour 2000-2001 que l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre recommanderait à la Conférence des Parties d'approuver à sa cinquième session et qu'il lui ferait rapport sur cette question à sa onzième session.
